

UNIVERSITAIR ZIEKENHUIS Gent
C. Heymanslaan 10
9000 Gent
Riziv: 7-10670-49-000

Votre mutualité peut également vous donner des explications sur le contenu et la portée de ce document, ainsi que sur votre situation d'assurabilité personnelle.

1. Objectif de la déclaration d'admission: permettre de faire des choix en toute connaissance de cause par la communication des informations relatives aux conséquences financières de l'admission

Toute hospitalisation entraîne des frais. En tant que patient, vous pouvez faire certains choix qui ont une influence considérable sur le prix final de votre séjour à l'hôpital. Ces choix, c'est au moyen de la présente déclaration d'admission que vous les faites. Il est donc très important qu'avant de la compléter et de la signer, vous lisiez minutieusement le document explicatif reçu en même temps. En cas de questions, n'hésitez pas à prendre contact avec le service Facturatie Patiënten au numéro 09/332 25 72 ou formulaire de contact: www.uzgent.be/betaling

2. Choix de la chambre

La possibilité de choisir librement mon médecin n'est en rien limitée par le type de chambre que je choisis.

Je souhaite être admis et soigné:

sans suppléments d'honoraires et sans suppléments de chambre en :
☐ chambre commune

☐ en chambre individuelle
avec un supplément de chambre de 80,15 euros par jour

Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer un supplément d'honoraires de maximum 150% à 300% du tarif légal des prestations médicales.

3. Admission d'un enfant accompagné d'un parent

☐ Je souhaite que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné au tarif légal, sans supplément de chambre et sans supplément d'honoraires. Je sais que l'admission se fait en chambre commune.

☐ Je souhaite expressément que mon enfant, que j'accompagne, soit admis et soigné en chambre individuelle, sans suppléments de chambre. Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer un supplément d'honoraires de maximum 150% à 300% du tarif légal des prestations médicales.

Mes frais de séjour en tant que parent accompagnant (notamment lit, repas, boissons,...) seront à ma charge au tarif indiqué dans le récapitulatif des prix des biens et services courants.

4. Acompte

☐ Je paie (estimation des frais) un acompte pour mon séjour.

La présente déclaration d'admission signée a valeur de reçu pour l'acompte payé. L'acompte sera déduit du montant total de la facture du patient lors du décompte final.

5. Conditions de facturation

Tous les frais d'hôpital seront facturés par l'hôpital. Ne payez jamais directement au médecin!
Voir conditions générales.
Chaque patient a le droit d'obtenir des informations sur les conséquences financières d'une hospitalisation et du type de chambre qu'il a choisi. Chaque patient a le droit d'être informé par le médecin concerné des frais qui seront à sa charge pour les traitements médicaux à prévoir.
J'ai reçu, en annexe à la présente déclaration, un document explicatif faisant mention des suppléments de chambre et d'honoraires. Le récapitulatif des prix des biens et services proposés à l'hôpital peut y être consulté Aanmeld- en inschrijfbalies et Infopunt. Je sais que tous les frais ne sont pas prévisibles.

Fait en deux exemplaires à Gent, le .../.../2026 pour une admission débutant le .../.../2026 et valable à partir du .../.../2026 à ... heures.
Je sais que je peux demander à tout moment pour changer de chambre. Le cas échéant, une nouvelle déclaration d'admission devra être signée.

Pour le patient ou son représentant	Pour l'hôpital UNIVERSITAIR ZIEKENHUIS Gent, C. Heymanslaan 10 9000 Gent, Riziv: 7-10670-49-000
prénom, nom du patient ou de son représentant (avec n° de Registre national)	prénom, nom et qualité

Ces informations d'ordre personnel vous sont demandées par le gestionnaire de l'hôpital en vue du traitement correct de votre dossier et de la facturation de votre séjour à l'hôpital. Grâce au règlement européen général sur la protection des données (règlement 2016/679) et à la loi du 30/7/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel et de les corriger.

Informations sur la déclaration d'admission

Le soussigné, patient:

Adresse:

Le soussigné, représentant du patient

.....
.....
Lors de votre inscription, vous recevrez des explications concernant la déclaration d'admission. Le document suivant vous fournit toutes les informations complémentaires applicables à votre séjour à l'hôpital.

- ☐ Souhaite séjourner en chambre individuelle et a signé dans ce sens la déclaration d'admission. Déclare avoir pris connaissance du fait qu'aucune chambre individuelle n'est disponible au moment de l'admission. Accepte les conséquences financières y afférentes, telles que décrites dans la déclaration d'admission à partir du jour où une chambre individuelle est mise à disposition. Toutes les prestations à dater de ce jour seront facturées avec des suppléments.
- ☐ Déclare avoir pris connaissance du fait que l'admission dans l'hôpital est temporaire et confirme rester domicilié à son adresse actuelle.
- ☐ Pour les patients non assurés en Belgique : certains traitements/interventions doivent être autorisés au préalable par l'organisme d'assurance maladie. Si cette autorisation n'est pas accordée ou est accordée partiellement, vous devrez payer vous-même les coûts liés à ce traitement/cette intervention (préalablement aux soins). Vous restez redevable, afin de garantir les droits de l'UZ, des frais d'hospitalisation si votre organisme d'assurance maladie refuse finalement de les prendre en charge. En cas de doute, veuillez poser clairement la question à votre organisme d'assurance maladie.
- ☐ Déclare avoir pris connaissance du fait qu'un forfait d'hébergement de 4,24 € par jour est facturé pour les services de confort proposés (par exemple, Wi-Fi, téléphone, TV, frigo...).

Si l'UZ Gent collabore avec votre assurance hospitalisation, vous pouvez éventuellement profiter d'une **facturation directe**. Transmettez-nous les données de votre assurance hospitalisation à l'adresse aanmeldeninschrijven@uzgent.be.

Conditions générales du Centre hospitalier universitaire de Gand, ci-après dénommé « hôpital ».

1. La facture doit être réglée dans les 30 jours calendaires. Mentionnez toujours la communication structurée. Vous pouvez également payer auprès du guichet d'admission et d'inscription par Bancontact, Maestro, Mastercard et Visa.
2. Toute plainte relative aux prestations facturées ou tarifs doit être transmise par écrit au service Facturation patients dans les 8 jours calendaires après la réception de la facture.
3. À défaut de paiement dans les délais, vous recevez un premier rappel sans frais. En cas de deuxième mise en demeure, une clause pénale de 20 euros sera facturée. Si aucun paiement n'est effectué après une deuxième mise en demeure, le dossier est transmis à une étude d'huissier de justice. Dans ce cas, la clause pénale s'élève à :
 - a) 20 euros, si le solde dû est inférieur ou égal à 150 euros ;
 - b) 30 euros majorés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le solde dû est compris entre 150,01 et 500 euros;
 - c) 65 euros majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2 000 euros si le solde dû est supérieur à 500 euros.
4. Sauf cas de force majeure, tout rendez-vous annulé moins de 24 heures à l'avance ou non honoré peut être facturé à hauteur de 30 euros.
5. Au cas où l'hôpital ne respecterait pas ses obligations contractuelles, le patient a droit à une même indemnité forfaitaire.
6. Si une procédure judiciaire s'avère nécessaire pour obtenir le paiement, des intérêts de retard seront facturés au taux d'intérêt légal, majoré d'un coefficient de 10 %.

7. Le droit belge s'applique. Les litiges relèvent exclusivement de la compétence de la Justice de paix du canton de Gand ou du Tribunal de Première Instance de Flandre orientale – division de Gand.

8. Le patient donne à l'hôpital un mandat spécial en vue de demander ses données mentionnées dans les registres de la population ou une attestation les concernant.

Si vous avez autorisé l'UZ Gent à vous contacter par e-mail ou SMS, il se peut que nous vous contactions via ces canaux pour des questions de données administratives/financières. Vous pouvez à tout moment retirer cette autorisation en envoyant un e-mail au service d'admission et d'inscription : aanmeldeninschrijven@uzgent.be

Informations sur la déclaration d'admission

Art. 2277bis. <Inséré par L 06-08-1993, art. 64>. L'action des prestataires de soins pour les prestations, biens et services médicaux qu'ils ont fournis, y compris l'action pour frais supplémentaires, se prescrit vis-à-vis du patient par deux ans à compter de la fin du mois au cours duquel ils ont été fournis.

Il en va de même en ce qui concerne les prestations, services et biens médicaux et les frais supplémentaires qui ont été fournis ou facturés par l'établissement de soins ou par des tiers.

Les prix sont mentionnés sous réserve et peuvent être modifiés à la suite d'adaptations ou de changements imposés par le SPF Santé publique et/ou l'INAMI, ou à la suite d'une modification de la réglementation.

L'hôpital ne peut être tenu responsable des frais supplémentaires liés à une pénurie de stock chez les fournisseurs de médicaments.

En ce qui concerne les plaintes, toute contestation ou tout grief relatif à la responsabilité de l'hôpital et/ou du prestataire de soins, seul le droit belge s'applique.

Conformément au règlement européen général sur la protection des données (règlement 2016/679) et à la loi du 30/7/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, l'hôpital est tenu de vous informer sur le traitement de vos données à caractère personnel. Ces informations sont disponibles et peuvent être consultées sur www.uzgent.be. Vous pouvez adresser directement vos questions au Data Protection Officer (DPO) de l'hôpital à dpo@uzgent.be.

Conformément aux réglementations européennes susmentionnées, vos données personnelles peuvent également être utilisées dans le cadre de services en vue d'une couverture ou d'un remboursement maximal(e) de vos frais de traitement, ainsi que dans le cadre d'accidents du travail avec assurance liée.

Je m'engage à m'adresser directement à l'UZ Gent en cas de dommages causés par ou résultant des soins donnés. Je renonce expressément à toute demande extracontractuelle à l'égard de l'UZ Gent et de ses auxiliaires, à savoir les prestataires de soins statutaires et contractuels ainsi que les membres du personnel, les bénévoles, les stagiaires et d'autres collaborateurs. Les prestataires de soins indépendants ne sont pas considérés ici comme des auxiliaires de l'UZ Gent.

Date

Signature du patient